

# COMMENTAIRES SUR LES INTERROGATIONS DE LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (présentation orale)



Mauricie

RÉGION 04

AVRIL 2004

Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie  
(A.R.G.Z.M.)  
582, 4<sup>e</sup> Rue  
Local 203  
Shawinigan (Qc)  
G9N 1G8

N° de téléphone : (819) 536-7070  
N° de télécopieur : (819) 537-8189

## **Qu'est-ce qu'une zec?**

**ZEC:** Zone d'exploitation contrôlée.

-Les zecs sont gérées par des gestionnaires bénévoles;

-Les zecs sont liées par un protocole d'entente avec la FAPAQ

« L'organisme accepte de gérer pour la FAPAQ une zec et s'engage notamment à planifier, organiser, diriger et contrôler l'exploitation, la conservation, la protection et l'aménagement de la faune»;

-La gestion d'une zec repose sur quatre grands principes :

1. La conservation de la faune;
2. L'accessibilité à la ressource faunique;
3. La participation des usagers à la gestion (démocratie);
4. L'autofinancement de l'organisme.

## **Quelques statistiques?**

- 11 PME

- Superficie : 7 300 km<sup>2</sup> en, ce qui équivaut à 18,25% de la superficie totale de la Mauricie;

- 30 000 utilisateurs par année;

-150 000 jours-villégiatures

- 1 858 chalets ce qui représente environ 32 millions de dollars investit par les Québécois ;

- Près de 5 000 membres chaque année ;

- retombées économiques indirectes sont de l'ordre de 12 millions ;

- Création de 50 emplois saisonniers et permanents;

- 55 066 jours de pêche et 5 985 jours de chasse;

- Récolte de 95 206 ombles de fontaine, 7 452 perdrix, 1 094 lièvres et 567 orignaux par année.

# **Nos attentes**

- 1- Maintenir la qualité des habitats fauniques;**
- 2- Le maintien de la qualité des paysages forestiers;**
- 3- Le maintien de la qualité de l'expérience de vie en forêt;**
- 4- Harmoniser les activités forestières avec celles des autres utilisateurs du milieu;**
- 5- Harmoniser la construction et l'entretien des chemins forestiers en fonction des différentes utilisations des ressources du milieu forestier;**
- 6- Obtenir un programme de financement récurrent permettant l'harmonisation des activités forestières avec celles des autres utilisateurs.**

## **1-Maintenir la qualité des habitats fauniques**

### CONTRAINTES:

-La juxtaposition des coupes année après année de type CPRS et autres types de coupes ayant des similitudes entraîne des pertes d'habitats fauniques et une baisse de productivité faunique de nos territoires.

-La planification forestière ne se fait pas toujours en fonction des habitats fauniques.

### SOLUTIONS:

-La CMO en 3 passes. Mais on doit alors préconiser le retour à la récolte pour la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> passe lorsque les peuplements en régénération ont atteint une hauteur de 7 mètres.

-Dans le nouveau plan d'affectation des terres on devrait considérer les territoires à gestion faunique contrôlée comme des territoire à double vocation (forestière et faunique). Donc les deux ressources seraient considérées lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier.

## **2- Le maintien de la qualité des paysages forestiers**

### CONTRAINTES:

La grille du MRNFP utilisée par l'industrie pour classifier nos sites d'intérêt ne répond pas à nos préoccupations, malgré notre désaccord mentionné lors des consultations publiques sur les OPMV.

### SOLUTIONS:

-La localisation des assiettes de coupes doit se faire non seulement en tenant compte des inventaires forestiers et des caractéristiques du peuplement, mais aussi des sites d'intérêt à proximité et des habitats fauniques.

-La répartition spatiale, la forme et la période de révolution doivent permettre une protection adéquate de nos paysages forestiers.

### **3- Le maintien de la qualité de l'expérience de vie en forêt**

#### CONTRAINTES:

-Les valeurs recherchées par les utilisateurs ne sont pas prises en compte, comme par exemple dans l'ordre la paix, le paysage, l'expérience de groupe dans la réalisation d'une activité faunique, la récolte faunique, bref vivre des expériences de qualité dans un milieu naturel.

-L'application des traitements sylvicoles ne tient pas compte des autres activités en forêt.

#### SOLUTIONS:

-La confection des plans d'aménagement doit se faire en partenariat avec les gestionnaires de zecs.

-On suggère d'éloigner les déchets de coupe que l'on retrouve aux abords des chemins et près de certains sites d'intérêt. Évidemment, il ne faut pas passer sous silence que cette solution permettrait à l'industrie forestière d'être perçue plus positivement par la population.

### **4-Harmoniser les activités forestières avec celles des autres utilisateurs du milieu**

#### CONTRAINTES:

-L'incompatibilité entre les activités forestières et la période de chasse à l'orignal amène souvent des conflits et nuit ainsi à notre activité économique.

-A la manière dont sont fixés les OPMV, les zecs risquent largement de ne pas obtenir certains de ces objectifs, par exemple des vieilles forêts.

-La FAPAQ, MRN-Terre, Forêt Québec, les industriels, les MRC et les zecs, devrions avoir les mêmes outils pour échanger nos données, et elle devrait se faire de façon récurrente. Ex.: baux de villégiature.

## SOLUTIONS:

-L'industrie forestière devrait réaliser la planification ainsi que les activités forestières en collaboration avec les autres utilisateurs (gestionnaires de zecs) tout en permettant un respect mutuel de nos activités.

-Les OPMV doivent être en fonction des territoires de zecs et non selon les UAF.

-Le MRNFP doit être garant légalement des modifications au PAIF prises entre les zecs et l'industrie forestière.

## **5-Harmoniser la construction et l'entretien des chemins forestiers en fonction des différentes utilisations des ressources du milieu forestier**

### CONTRAINTES:

-L'augmentation des entrées dans les zecs (305 chemins de pénétration sans poste d'accueil) crée de graves problèmes, soit le contrôle de l'exploitation de la faune, un manque à gagner dans les droits de passage, l'établissement des sentiers illicites, une augmentation de la distance à parcourir par les assistants à la protection de la faune, des données statistiques de chasse et de pêche de la FAPAQ erronées, une augmentation des cas de braconnage, de vol et de vandalisme et dans l'installation de nouveaux panneaux de signalisation. Évidemment, tous ceci entraîne une augmentation des coûts!

-Augmentation des débits à la suite à de grandes superficies déboisées sur les bassins versants.

### SOLUTIONS:

-Actuellement, il n'existe aucune consultation concernant la planification des chemins forestiers dans les zecs. Or, la construction de nouveaux chemins ainsi que la réfection doit se faire en consultation au niveau des PAIF.

-On suggère d'utiliser la technique de récolte en fonction des superficies des bassins versants: Direction générale du patrimoine faunique et naturel, Direction de la faune et des habitats, *Programme de calcul du pourcentage maximal de coupe acceptable pour la conservation des écosystèmes aquatiques*

(version1.0), Pierre Bérubé et Anne-Marie Cabana, Ministère de l'environnement et de la Faune, juillet 1997.

-Responsabilité civile face à l'entretien du réseau routier. On suggère une modification à la loi pour être mieux protégé contre les poursuites.

-Créer un programme de financement pour l'entretien des chemins forestiers. Nous suggérons une formule composée au prorata des revenus engendrés par les coupes de bois (redevances), la location des terrains de villégiature, et la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage. Ces montants devraient être remis aux zecs pour l'entretien des chemins forestiers sur leur territoire..

## **6-Aucun programmes de financement récurrent permettant l'harmonisation des activités forestières avec celles des autres utilisateurs.**

### CONTRAINTES:

-Les outils de travail essentiels: fichiers écoforestiers et topographiques, fichiers des tenures des terres, les baux de villégiature, orthophotos, les plans d'aménagement forestiers ainsi que les rapports annuels, etc. On souhaite les recevoir sur une base récurrente.

-Coûts élevés pour les zecs pour l'analyse des PAIF et des PQAF, la gestion intégrée, la production de mémoires, consultations publiques, etc.

### SOLUTIONS:

-Ces coûts ainsi que ceux reliés à la planification et au suivi forestier devraient être absorbés par le secteur forestier.

-La forêt est aussi un habitat faunique, un lieu de conservation et un milieu récréatif, donc une partie des redevances devraient obligatoirement être versées non pas à des programmes ponctuels, mais pour trouver une formule stable de retour dans les milieux fauniques et récréatifs structurés. Les volets II sont

les seuls programmes de financement qui peuvent permettre aux zecs de mettre en valeur les ressources de leur milieu. Donc, ce programme devrait être en permanence.

-Une partie des redevances forestières devraient permettre au réseau des zecs de garder des professionnels à leur service.